

FICHE D'INSCRIPTION ADHERENT

Le nom de l'adhérent est l'ouvrant droit (si CMCAS ou CE HERAKLES) représentant les autres membres de la famille figurant sur cette fiche
(si famille différente faire une fiche à part)

Entré ordi par le / / 16

		NOM :													
		DE L'ADHERENT													
M	F	Prénom :						Date de Naissance :							
<i>Autres Membres de la même famille (préciser le nom si différent de l'adhérent principal)</i>															
M	F	Prénom :						Date de Naissance :							
M	F	Prénom :						Date de Naissance :							
M	F	Prénom :						Date de Naissance :							
M	F	Prénom :						Date de Naissance :							
M	F	Prénom :						Date de Naissance :							
Adresse :															
Tél. Domicile :															
Tél. Mobile :															
E-Mail 1 :															
E-Mail 2 :															

CCAS	<input type="checkbox"/>	CMCAS GIRONDE	<input type="checkbox"/>	CENTRE CCAS	<input type="checkbox"/>	AUTRE CMCAS	<input type="checkbox"/>	GRUPE (préciser)
	SLV :		NOM :		NOM :			
AUTRE	<input type="checkbox"/>	CE HERAKLES	<input type="checkbox"/>	CE SAFRAN	<input type="checkbox"/>	EXTERIEUR AUTRE (préciser lien CE, Famille, Amis...)		
	SITE :		SITE :					

IMPORTANT - REGLES A RESPECTER PAR LES PRATIQUANTS

organisant la pratique ou l'enseignement des sports nautiques :

- 1 - Tout pratiquant utilise le matériel mis à disposition par la SLN, sous son entière responsabilité.
responsables encadrant l'activité et s'engage à respecter le matériel, les consignes de sécurité, les zones de navigation
- 2 - accordées et les heures de retour à la base.
- 3 - Tout pratiquant des activités nautiques SLN déclare être apte à la natation et à l'immersion dans l'eau.
Le port du gilet est obligatoire sur les bateaux, les planches à voile, les paddle et les canoes-kayak. Le gilet doit être en permanence attaché et la sangle sous-cutané correctement positionnée. Sur les pédalos le port du gilet est obligatoire pour les enfants de moins de dix ans.
- 4 - Les enfants pratiquants les activités nautiques SLN ne sont pas pris en charge par les responsables encadrant l'activité SLN, ils restent donc à tout moment sous l'entière responsabilité des parents qui seront tenus d'être présents.
- 5 - Tout pratiquant qui assure le rôle de chef d'équipage sur une embarcation mise à disposition par la SLN déclare être apte au bon maniement de son embarcation et connaître les règles de navigation, prudence et sécurité inhérentes.
- 6 - Tout pratiquant des activités nautiques SLN doit au préalable faire valider, auprès des responsables encadrant l'activité, que son inscription est à jour ainsi que l'acquittement de sa cotisation. La signature par le pratiquant de sa fiche d'inscription (accompagnée de la mention « lu et approuvé ») indique qu'il a accepté les règles décrites dans ce document.
- 7 -

Un exemplaire de l'arrêté préfectoral portant sur la réglementation du lac de Lacanau est disponible à l'accueil du camping.

Lacanau, Le / / 2016

Je soussigné , _____ atteste que moi-même ainsi que les personnes inscrites sur ce document sont aptes à la natation et à l'immersion dans l'eau et reconnais avoir reçu un exemplaire du règlement commenté par le responsable SLN nommé ci-dessous et m'engage à respecter et faire respecter par les personnes inscrites sur cette fiche le règlement de la Section Loisirs Nautiques.

Cocher cette case si vous êtes contre l'utilisation de l'image des personnes mentionnées ci-dessus par la SLN, CMCAS, CE Herakles

Lu et approuvé.

Signature de l'Adhérent

Nom et Signature du responsable SLN

